

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 1

Artikel: Portrait d'une décoratrice

Autor: J.T.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ALLO LA VILLE
ICI, LA CAMPAGNE

le monde du travail

Pourquoi de nouvelles revendications paysannes ?

Un cataclysme s'abattant sur le pays n'aurait pas effrayé davantage la chronique que le communiqué du Département fédéral de l'Economie Publique annonçant l'augmentation des prix de certaines denrées de première nécessité. De grands titres à la une, des commentaires plus ou moins amers ont diffusé la nouvelle : dès le premier janvier 1973, le pain, le lait et la viande coûteront plus chers.

Et l'opinion publique de déplorer, outre cette nouvelle augmentation du coût de la vie, l'instant choisi par nos édiles pour annoncer leur décision : il semblait en effet contradictoire que suite soit donnée aux revendications de l'Union suisse des paysans alors que venaient d'être votées des mesures anti-inflationnistes. Aussi, le Conseil fédéral précise-t-il dans son communiqué les raisons de ces augmentations « qui ne cadrent pas bien avec les mesures proposées pour lutter contre l'inflation. Mais il estime qu'il serait inadmissible de mener une politique conjoncturelle aux dépens des plus faibles et de priver ainsi l'agriculture d'une compensation au renchérissement. »

Augmentations prévues

Les revendications de l'Union Suisse des Paysans ont donc été reconnues justifiées et les augmentations prévues toucheront divers secteurs de production : le lait sera augmenté de 2 ct. le litre. La viande verra son prix monter de 20 ct. le kg, poids vil pour le gros bétail et les porcs, de 25 ct. pour les veaux, et de 10 à 15 ct. pour les moutons.

D'autres améliorations de prix sont prévues pour les cultures céréalières ou sarclées prises en charge par la Confédération.

D'après les estimations, ces augmentations devraient accroître le revenu agricole de 160 à 170 millions. Quant aux répercussions sur l'indice des prix à la consommation, elles devraient se manifester par une augmentation de 0,4 à 0,5 au plus.

Ces prix fixés en janvier

Jusqu'alors les prix agricoles étaient fixés par le Conseil Fédéral au début du mois de mai. Pour la première fois, cette décision est prise à une période où toute planification est encore possible. Si le gouvernement entend orienter les productions sectorielles en jouant sur les prix, il est indispensable que ceux-ci soient connus de l'exploitant avant qu'il n'entrepreneur ses diverses cultures. Quel responsable d'entreprise accepterait aujourd'hui d'investir dans une affaire avant de savoir ce qu'elle lui rapportera ? Or, c'est à ce jeu de hasard qu'était contrainte notre agriculture.

Cette décision prise en début d'année présente un autre aspect positif : c'est à cette période que se réajustent les salaires, se versent les treizième mois à certains privilégiés. Il semble donc que psychologiquement, le grand public admettra à ce moment-là plus facilement un geste d'équité à l'égard de moins favorisés.

Les répercussions sur le revenu agricole

Quelles vont être les incidences de ces augmentations sur le revenu agricole ? Trop d'expériences récentes restent encore dans les mémoires pour oser faire des pronostics. Souvenez-vous de la dernière augmentation du prix de la viande, décidée au moment d'une forte importation de produits carnés qui eut pour conséquence de retarder de plusieurs mois l'entrée en vigueur (pour le producteur, bien entendu) des nouveaux prix.

Et dans le secteur culturel, il est impossible de supputer actuellement l'amélioration escomptée tant il est vrai que dans un pays aux dimensions du nôtre « amélioration de la production » est souvent synonyme de surproduction. Si les prix fixés sont respectés, les exigences des centrales de ramassage deviennent alors telles que la production n'est que partiellement prise en charge et que le revenu agricole reste précaire. Si aujourd'hui tant d'exploitations ont renoncé par exemple à la culture des pommes de terre, n'en cherchez pas la raison ailleurs.

Quelques chiffres

Les réajustements de prix consentis à l'agriculture au cours de ces dernières années n'ont eu pour effet que d'empêcher une trop rapide détérioration de la situation.

Aujourd'hui, la paysannerie voit l'écart entre ses revenus et ses frais d'exploitation s'accroître dangereusement. En novembre 1971, l'indice des prix agricoles était de 140,5 et celui des agents de production 204,2. En 1972, à la même époque, ils ont passé respectivement à 147,4 et 219,4.

Quant à la capacité d'achat du revenu agricole, son indice était en 1948 de 100. Passant successivement en 1970 à 69,5, 1971 : 68,8, 1972 : 67,2. A la lumière de ces chiffres fournis par l'Union Suisse des Paysans, force est d'admettre le bien-fondé des dernières revendications.

En guise de conclusion, j'aimerais emprunter à une lettre ouverte parue dans un quotidien lausannois ces quelques lignes qui, pour avoir été écrites par un non-agriculteur n'en ont plus de valeur nous ont fait chaud au cœur : « ... Dans d'autres corps de métier, la hausse des salaires fait l'objet d'un entrelait en pages inférieures, quand elle n'est pas sous silence... »

« ... Il me paraît donc nécessaire de ramener à leur juste valeur les hausses des produits agricoles annoncées. Les réactions négatives des consommateurs et des journaux devant ces augmentations ont suscité à juste titre l'irritation de la paysannerie. Au lieu de critiquer ces mesures, tous les consommateurs devraient bien au contraire féliciter et remercier les agriculteurs pour la modestie de leurs requêtes et par-là même pour leur contribution à limiter l'inflation. »

Et ces lignes sont signées du docteur Jean-Daniel Gonin, médecin dans une commune rurale. Dommage que ce genre d'homme, lucide et courageux ne soit pas légion. Les relations ville-campagne gagneraient avec eux en harmonie et compréhension.

Yv. Bastardot

Portrait d'une décoratrice

Anne-Marie Dumartheray, décoratrice, est une grande fille, naturelle et sympathique, harmonieuse et spontanée.

— Mon métier ? Je l'ai abandonné il y a deux ans pour me spécialiser dans le graphisme, où je fais beaucoup plus de dessin et de création.

— Et pourtant, vous aviez choisi d'être décoratrice...

— Au départ, on choisit ce métier parce qu'on aime le dessin, les formes, les couleurs. Le beau rêve se réalise durant les études, mais ensuite, dans la pratique, ce n'est plus exactement cela !

— Comment donc vous êtes venue l'idée de vous lancer dans la décoration ?

— Tout bêtement, parce qu'à l'Ecole supérieure de jeunes filles, je m'ennuyais pendant les cours, et qu'à quinze ans, je préférais ouvrir un livre de Prévost ou de Camus sur mes genoux, dissimulé par mon pupitre, plutôt que d'écouter mes maîtres. Je finis par dessiner pendant les leçons. Puis je ne fis que ça, à la maison aussi. Enfin vient le grand choix : le Gymnase ou un métier. Les gymnasiens de l'époque me faisaient horreur. La seule fille qui me semblait heureuse de vivre devint mon amie. Elle fréquentait, comme par hasard, les cours des Arts et Métiers de Vevey. Aussitôt je décidai de m'y inscrire, sans connaître rien du métier que je choisissais ainsi. Mais là-bas, au moins, les leçons n'étaient pas une punition pour moi : je pouvais, je devais dessiner ouvertement. Maintenant, avec le recul, je regrette de n'avoir pas connu les Beaux-Arts. J'aurais pu devenir graphiste beaucoup plus tôt.

— Regretteriez-vous vos études à Vevey ?

— Certes non ! Pendant trois ans, ce fut un plaisir, dans un esprit d'équipe, ouvert, presque libre. Mais vint la pratique : six années consacrées aux vitrines de marque, avec volture à disposition, et travail à travers toute la Suisse, puis la France.

Impression d'indépendance, mais travail « crevant ».

— Mais n'est-ce pas un bien joli métier pour une jeune fille que celui de décoratrice ?



— C'est ce qu'on m'a souvent répété et qui me fait toujours sourire. Car on ne se représente pas le labeur accompli, chaque jour, et souvent la nuit, par ces jeunes filles qui ont choisi la décoration en pensant que c'est un travail « féminin » et de tout repos. En réalité, la décoratrice fait sa gymnastique quotidienne entre des mannequins et des fils de nylon, monte des stands entiers, cloue des panneaux, porte des décors toujours trop lourds, même pour des hommes...

— Et vous avez tenu six ans ?

— Ah ! mais ce ne sont pas les galères ! Malgré tout, ces travaux d'équipe sont sympathiques. Nous sommes tous sur le même pied d'égalité, et les meilleurs moments sont justement ceux où l'on travaille durant une semaine, nuit et jour, pour le Comptoir Suisse, par exemple, ou pour des occasions extraordinaires (Noël, Nouvel-An, ouverture de saison, nouveaux magasins).

— Vous devez être bien fatiguée en rentrant chez vous et n'avoir qu'un désir : oublier que vous êtes décoratrice...

— Au contraire ! C'est même chez soi qu'on a encore le plus de plaisir à être décoratrice. Où que l'on aille demeurer, on crée. C'est chouette, non ? On sait, en voyant n'importe quel taudis, qu'avec quelques planches, clous et pots de peinture, on en fera un paradis de rêve. On peut faire une fleur d'une simple feuille de papier. N'est-ce pas extraordinaire ? La blouse blanche qui ne l'est jamais, les mains qui ne seront jamais des mains de princesse, mais qui font des miracles, c'est un des côtés positifs de ce métier.

— Vous l'aimez donc encore ?

— En un sens, oui. En tout cas, je ne regrette rien. J'ai choisi un métier qui me plaisait et que j'ai pu approfondir en bifurquant vers le graphisme. Des vitrines et des décors j'ai passé à la création de marques de publicité et de dessins.

— Evidemment, on ne peut pas vivre toute une vie en vitrine ! On n'y voit d'ailleurs que de jeunes décoratrices, si je ne m'abuse...

— En prenant de l'âge, elles réfléchissent. Et c'est tant mieux. Car, en définitive, ce métier de luxe est fait pour pousser à la consommation. Notre seule excuse est de travailler en ignorant totalement ce but, en ne voyant que formes et couleurs...

— Alors, il y a, en somme, entre vous et vos employeurs, un immense fossé ?

— Peut-être. En ce qui me concerne, je regrette parfois que mon amour du dessin n'ait pas été passion et ne soit pur, un art qui, en quelque sorte, eût au moins aidé humainement les autres. Vous savez, la décoration, c'est assez superficiel !

J. T.

La décoratrice

La décoratrice exécute des décorations par des procédés artistiques et présente des marchandises en vitrine et à l'intérieur des magasins. La décoratrice-créatrice conçoit et dessine des décorations publicitaires, de locaux de vente, de vitrines, des stands d'exposition, etc. Elle peut être appelée à dessiner ou à peindre des enseignes et des étiquettes. Elle fait des croquis de la décoration et de l'étalage.

APTITUDES REQUISES

Bonne santé. Intelligence vive. Esprit sans cesse en éveil. Imagination féconde. Esprit d'initiative. Facilités en dessin. Grande habileté manuelle. Main sûre et légère. Bonne représentation spatiale. Sens des formes et du beau. Idées originales... Savoir-vivre. Entregent. Ténacité. Travail consciencieux et propre. Pour la décoratrice-créatrice, une certaine formation culturelle est indispensable.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : avoir terminé sa scolarité.

Lieu d'apprentissage :

a) dans un grand magasin ou autre commerce spécialisé.
b) chez un patron étalagiste-décorateur ou décorateur-créateur travaillant à son compte.

Cours à l'Ecole complémentaire professionnelle.

c) à l'Ecole des Arts et Métiers de Vevey (ouverte aux jeunes gens ayant 16 ans révolus à leur entrée en avril ou octobre). Ne sont admises à l'apprentissage de décoratrice-créatrice (2e degré) que les décoratrices qualifiées qui ont réussi l'examen d'admission d'une école d'arts et métiers appliqués.

APPRENTISSAGE

Age min. : 16 ans.

Durée : 2 ans pour la décoratrice et 4 ans pour la décoratrice-créatrice.

Programme du 1er degré (décoratrice) — 1ère année : emploi et entretien des outils et du matériel, travaux manuels (revêtir, coller, peindre des surfaces) travaux simples de peinture, menuiserie et tapisserie, usinage et façonnage de matières synthétiques et de métaux, notions élémentaires de sérigraphie et autres procédés, présentation des marchandises dans des petites vitrines, sur socles et tables (étoffes, vêtements, chaussures, ustensiles de ménage, denrées alimentaires, etc.), collage de lettres, impression au moyen de timbres, exécution de textes au moyen de pochoirs et par décalcomanie, etc.

2ème année : initiation aux procédés de travail et à l'emploi du matériel technique auxiliaire (appareils de projection, pistolets à peinture, fers à souder, petites scies circulaires et autres appareils modernes), fabrication et utilisation de supports de marchandises, présentation de marchandises dans les vitrines et locaux de vente, exécution de décorations selon croquis ou données et dessins de détail, dessins simples et présentation de marchandises par l'apprentie seule, exécution d'étiquettes de prix et de textes simples pour l'affichage.

Programme du 2e degré (décoratrice-créatrice) : 1ère année : collaboration aux travaux de décoration (arrière-plans, motifs, construction), exécution de projets de vitrines, de décorations de locaux et de matériel auxiliaire de vente, initiation plus poussée à l'emploi du matériel technique, exécution de projets de textes et d'affiches, de croquis, de projets et de modèles.

2ème année : exécution de projets et décoration, par l'apprentie seule, de locaux de vente, de stands d'expositions et de vitrines, initiation à la collaboration avec des spécialistes (graphistes, artisans, conseillers en publicité), travail selon programme horaire, travail coordonné dans le groupe, et décoration par l'apprentie seule, de locaux de vente, de stands d'exposition et de vitrines. Connaissances professionnelles (marchandises et matériel, promotion visuelle de la vente, promotion générale de la vente). Dessin professionnel.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : faible, sauf en Suisse allemande.

Perspectives d'avenir : la

décoratrice peut devenir décoratrice-créatrice, créer sa propre maison et exercer une activité indépendante. Elle aura ainsi une clientèle de plusieurs entreprises dont elle assurera la responsabilité, sur le plan de la décoration, de façon permanente. Elle peut aussi exercer son activité dans une grande entreprise, comme décoratrice de marque (chocolat, alimentation, horlogerie) ou devenir responsable de la publicité. Elle peut, enfin, bifurquer (architecte d'intérieur, architecte-paysagiste, photographe, graphiste, peintre en lettres, etc.).

L'offre : Un métier sympathique, varié et attachant.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires : très variable selon les maisons et les époques.

Congés : 3 semaines annuelles.

Rétribution : le plafond de 1500 fr. est vite atteint. Les vitrines de marque paient plus (jusqu'à 2000 fr.).

Avantages sociaux : A.V.S., assurance chômage. Les assurances maladie et accidents sont à moitié payées par le patron.